

RAPPORT D'ANALYSES N° 19-05151-008 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 12359

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE L'EAU DES COLLINES

à l'attention de Mr BOREL Serge

140 Avenue du Millet

ZI les Paluds

13400 AUBAGNE

TYPE D'ANALYSE : A4-Réservoir

Client : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE L'EAU DES COLLINES Vos Réf / Commande : /Marché 16SPL022 - lot 1 Commune : CUGES LES PINS Lieu de prélèvement : 14522-Réservoir Jardin de la ville Point de prélèvement : Eau traitée Origine de l'eau : Réseau ville Mode de traitement du réseau : Nature de l'échantillon : Eaux d'alimentation Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 29/01/2019 16:30	Prélèvement effectué le : 29/01/2019 à 09:45 Par : Amélie Chrétien En présence de : Pluies dans les 10 jours précédents : Faibles Observations In Situ : Echantillon réceptionné le : 29/01/2019 16:28 Température à réception (°C) : 6.3
--	--

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-520

Cofrac	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Limite de qualité (arrêté du 11 janvier 2007)	Référence de qualité (arrêté du 11 janvier 2007)
	Température de l'eau	12,0	°C	29/01/2019			25
	Odeur	Normale		29/01/2019	Qualitatif		
	Couleur	Normale		29/01/2019	Qualitatif		
O	pH In Situ	7,60	Unité pH	29/01/2019	NF EN ISO 10523		[6,5 - 9]
	Température de mesure du pH	12,0	°C	29/01/2019			
O	Chlore libre In Situ	0,4	mgCl ₂ /l	29/01/2019	NF EN ISO 7393-2		
O	Chlore total In Situ	0,41	mgCl ₂ /l	29/01/2019	NF EN ISO 7393-2		
O	Micro-organismes revivifiables à 22°C (a)	1	UFC/ml	29/01/2019	NF EN ISO 6222		
O	Micro-organismes revivifiables à 36°C (a)	>300	UFC/ml	29/01/2019	NF EN ISO 6222		
O	Escherichia coli	<1	UFC/100ml	29/01/2019	NF EN ISO 9308-1	0	
O	Spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs	<1	UFC/100ml	29/01/2019	NF EN 26461-2		0
O	Couleur apparente	0	mg/l de Pt	30/01/2019	NF EN ISO 7887 (Méthode D)		15
O	Turbidité	0,10	NTU	30/01/2019	NF EN ISO 7027-1		2

Les paramètres identifiés par * dépassent les valeurs réglementaires fixées.

(a) Ces bactéries permettent de connaître l'état microbiologique du réseau, une valeur inhabituelle (+ de 10 fois la valeur classique) témoigne d'une eau peu renouvelée ou contaminée. Elles ne sont pas dangereuses pour la santé.

LIMITES DE QUALITE : (Interprétation par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 4 août 2017, conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

Aucun dépassement par rapport aux limites de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

REFERENCES DE QUALITE: (Interprétation par rapport aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 4 août 2017, conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

Aucun dépassement par rapport aux références de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

 Florence Cartier-Millon
 Directrice des laboratoires
 Signataire habilitée



Copie envoyée à :

Note d'informations sur les résultats : Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.

NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.

Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.

Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.